**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 5 (1860)
**Heft:** 3

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

points communs au *Mémoire* sur la Savoie. Nous ne voulons pas rechercher s'il n'y aurait peut-être pas quelques autres rapprochements à faire entre ces deux débats internationaux, et si l'on ne s'est pas proposé de les faire marcher l'un aidant l'autre. La conception ne manquerait pas d'habileté, car assurément il n'y aurait rien à perdre à troquer le val des Dappes contre le Chablais et le Faucigny ! Puissent la France et le Piémont trouver leur compte à un tel arrangement et y donner les mains !

En résumé, ces cinq publications éclairent d'une manière complète, au point de vue suisse, la question dite de Savoie. Réussiront-elles aussi bien à l'avancer ? A-t-on pris pour cela la meilleure voie ? A-t-on bien débuté en faisant du bruit en Europe plutôt qu'en cherchant à s'entendre avec les premiers intéressés et à convenir éventuellement avec eux de compensations convenables ? C'est ce que l'avenir nous dira. En attendant, notre littérature et nos collections historiques se seront enrichies de quelques productions très remarquables.

L'Assemblée fédérale a adopté, avec divers amendements, le projet portant création d'une école d'instruction pour les aspirants officiers et les officiers d'infanterie. Cette loi a été l'occasion d'assez vifs débats dans le sein des Chambres, résultant de la crainte éprouvée par quelques députés que ce ne fût un premier pas vers la centralisation de l'infanterie. Nous ne pouvons partager de telles craintes, et nous croyons que cette institution répond à un besoin senti dans l'armée fédérale. Quelques cantons n'ont pas d'écoles de ce genre, et il est cependant nécessaire de leur fournir les moyens de mettre leurs jeunes officiers au niveau de leurs Confédérés. La Confédération a mieux agi, selon nous, en ouvrant aux cantons une école facultative qu'en les forçant d'instruire leurs officiers d'après un mode déterminé.

Mais nous regretterions l'adoption de cette loi si elle devait servir à créer un corps de cadets dans l'infanterie suisse, comme dans les armes spéciales, luxe inutile pour nos milices et système vicieux d'éducation militaire.

Voici, d'après la *Schweiz. Militär-Zeitung,* le résultat des reconnaissances stratégiques qui ont été opérées par les officiers de l'état-major fédéral en 1859. Le Conseil fédéral a chargé l'inspecteur du génie d'achever les études sur la position de St-Maurice et de présenter à ce sujet des plans et devis. La position de Pomy, à l'ouest d'Yverdon, doit aussi être étudiée, afin de voir si elle est apte ou non à recevoir un grand camp retranché ; en cas d'affirmative, les plans devront être dressés. Enfin, le Conseil fédéral s'est occupé de la construction de quelques nouvelles routes communiquant du Valais et de la vallée du Rhône avec l'intérieur de la Suisse. Quatre projets sont préparés et le Conseil a demandé aux cantons intéressés si les relations entre les diverses localités font désirer l'établissement de ces routes et si les cantons sont disposés à y coopérer. — Cette année, les reconnaissances se feront dans le canton des Grisons ; on alternera ainsi d'année en année

entre les points opposés de la frontière, jusqu'à ce qu'elle ait été partout visitée et reconnue.

---

Le Conseil fédéral s'est occupé du règlement relatif aux officiers d'état-major fédéral qui, en vue de se perfectionner et d'augmenter la somme de leurs connaissances militaires, voudraient se rendre à l'étranger pour y assister à des rassemblements de troupes ou pour y visiter des établissements militaires. Voici les principales dispositions de ce règlement :

Le Conseil fédéral désignera chaque année, au mois de février, les officiers qui pourront se rendre momentanément à l'étranger dans le but sus-indiqué; il les munira de recommandations et des subsides nécessaires. De son côté, le département militaire leur remettra en outre des instructions spéciales, leur indiquant les points que chacun d'eux aura à étudier d'une manière spéciale et sur lesquels ils auront à présenter leur rapport pour la fin de l'année. Dans la règle, ces absences seront de 20 jours seulement; si un officier désirait prolonger son séjour à l'étranger dans un but de perfectionnement, le département militaire pourra l'autoriser, et il fera dans ce cas les démarches en sa faveur qui seraient nécessaires. De même il pourra lui accorder aussi des subsides ultérieurs. Le Conseil fédéral, par contre, se réserve de décider si et à quelles conditions il pourra autoriser un officier de notre état-major à faire campagne dans les rangs d'une armée étrangère.

---

Voici l'indication des nouveaux inspecteurs fédéraux de l'infanterie pour une période de trois ans :

Pour Zurich : Ch. Veillon; Berne : Schwarz; Lucerne : Letter; Uri, Schwytz et Unterwalden : Isler; Glaris et Grisons : Gonzenbach; Fribourg et Neuchâtel : Maurice Barman; Soleure, Bâle-Ville et Campagne : Huber-Saladin; Schaffouse et Thurgovie : Alex. Funk; St-Gall et Appenzell : Denzler; Argovie : Paravicini; Tessin : L. Salis; Vaud: Kern; Valais et Genève: Hauser, d'Aarberg. Les inspecteurs actuels des armes spéciales ont été confirmés.

---

Les officiers ci-après de l'état-major fédéral ont demandé et obtenu en tout honneur et avec remerciement pour les services rendus, leur démission, savoir : les colonels Frey, de Brugg; Gerwer, de Berne; Muller, de Rheinfelden; Bernold, de Wallenstadt, et Siegfried, de Zofingue; les lieutenants-colonels Techtermann, de Fribourg; Louis Wenger, de Lausanne, à Lavaux près Aubonne; Burkli, de Rapperschwyll; les majors Bertsch, d'Yverdon; Frefel, de Frauenfeld; les capitaines Olgiati, à Coire; Saladin, à Genève; le premier lieutenant Jundzill, à Fribourg. — Dans l'état-major judiciaire, le capitaine Heim, à Laufenbourg; — dans celui du commissariat, le major Stæger, à Glaris; le capitaine Veillard, à Vevey; les premiers lieutenants Passavant, à Bâle; Pfister, à Schaffouse, et Perrenoud, de Pont des Martel; — dans l'état-major de santé, le lieutenant-colonel Leoni, à Lugano; le major Pfyffer, à Lucerne; le capitaine Vols, à Interlaken, et le premier lieutenant Bischoff, à Vevey.

---

L'Assemblée fédérale a décidé que chaque guide, à partir du maréchal des logis-chef attaché à un état-major, recevra pendant le service actif de campagne, ainsi que pendant les rassemblements de troupes, en sus de sa solde réglementaire, de sa subsistance et de la ration de fourrage, un supplément de solde de 1 fr. 20 cent. par jour.

Le même supplément sera alloué aux ordonnances à cheval, à partir du maréchal des logis-chef, pendant le temps de leur service d'ordonnance.

---

Le Conseil national a renvoyé au Conseil fédéral une motion de M. Karlen tendant à la réorganisation et à l'amélioration de l'arme de la cavalerie.

---

M. le major fédéral Latour, envoyé extraordinaire à Naples, vient d'être promu, par avancement exceptionnel, au grade de lieutenant-colonel fédéral.

---

**Société militaire fédérale.** — Le Comité central met au concours les trois questions suivantes : 1° Quelle est, en cas de guerre, la mission de la landwehr suisse; quelle est la meilleure organisation, quel est le meilleur équipement et le meilleur armement à lui donner? 2° La Suisse doit-elle se procurer des canons d'un effet correspondant à celui des canons rayés, et quel est le meilleur système à adopter? 3° Sur quel pied doivent, en cas de guerre, se remplacer les pertes dans les unités tactiques de l'armée, soit pour le personnel, soit pour le matériel? Le prix proposé pour chacune de ces trois questions est de 250 fr. Le jury se compose, pour la première et la troisième, des colonels fédéraux Egloff, Bourgeois et Schwarz; pour la seconde, des colonels fédéraux Denzler et Delarageaz et du lieutenant-colonel Herzog. Les mémoires devront être adressés avant la fin de mars au nouveau Comité central, à Genève.

---

**Fribourg.** — L'effectif numérique des différentes unités tactiques du contingent fribourgeois était, à la fin de l'année 1858, le suivant :

| | *Elite.* | Effectif. Règlement. | Réel. |
|---|---|---|---|
| Artillerie : | batterie attelée N° 13 . . . . . | 175 | 231 |
| | Train de parc . . . . . | 108 | 97 |
| Cavalerie : | 2 compagnies de dragons . . . . . | 154 | 162 |
| Carabiniers : | 2 compagnies . . . . . | 200 | 286 |
| Infanterie : | 3 1/2 bataillons . . . . . | 2311 | 2281 |
| Personnel pour le service de santé . . . . . | | 7 | 7 |
| | *Réserve.* | | |
| Artillerie : | compagnie de position N° 62 . . . . . | 80 | 110 |
| | Train de parc . . . . . | 103 | 90 |
| Cavalerie : | compagnie N° 28 . . . . . | 60 | 65 |
| Carabiniers : | » N° 53 . . . . . | 100 | 120 |
| Infanterie : | 1 1/2 bataillon . . . . . | 1093 | 1449 |

*Matériel de guerre.* — En 1858 il a été procédé à une nouvelle évaluation de la valeur du matériel de guerre, des munitions, des objets d'armement et d'équipement, se trouvant soit aux arsenaux, soit distribués à la troupe, ainsi que de l'outillage et ameublement des ateliers, au 31 décembre 1858.

Cette taxe est de 692,700 fr. 75 cent., et représente approximativement la valeur réelle de cette partie de la fortune publique.

**Genève.** — La *Société des officiers* a donné samedi dernier (21 janvier) un bal dont le succès a été complet. C'est une heureuse initiative que MM. les officiers ont su prendre en organisant cette fête: la manière dont notre population a répondu à leur appel a dû leur être une flatteuse récompense et ils ont le droit d'en être fiers. Nous avons rarement l'occasion de voir dans notre ville une réunion de dames aussi brillante, un nombre aussi considérable de fraîches toilettes : nous n'y avons jamais rencontré un plus joyeux entrain et une gaîté plus épanouie. Des salles décorées avec le meilleur goût ne permettaient pas de reconnaître un local destiné à l'ordinaire à de tout autres exercices : elles n'avaient qu'un défaut, celui de ne pouvoir s'agrandir

pour recevoir l'affluence des visiteurs qui doit avoir dépassé le nombre de six cents. Quoique donné par une société d'officiers, le bal n'était point envahi par l'élément militaire; on avait plutôt lieu de s'étonner de voir les épaulettes relativement aussi peu nombreuses. Quelques uniformes étrangers s'y faisaient remarquer et venaient donner encore plus de piquant au coup d'œil. Les heures ont paru trop courtes à tous les danseurs, et, lorsqu'à trois heures du matin le tambour a battu la retraite, on a vu se manifester les premiers symptômes de mécontentement.... de voir la fête sitôt finie. (*Journal de Genève.*)

— La croix des SS. Maurice et Lazare vient d'être envoyée par S. M. le roi de Sardaigne au docteur Appia, pour ses beaux travaux sur les plaies par armes à feu. Une distinction aussi flatteuse engagera sans doute l'auteur du *Chirurgien à l'ambulance* à poursuivre ses études sur cet important objet et à enrichir la science de nouvelles observations.

**Neuchâtel.** — A teneur de l'art. 107 de la loi militaire cantonale, le Conseil d'Etat a procédé le 13 janvier 1860 à la nomination des *Conseils de réforme* pour l'année courante.

— Ensuite d'une publication du département militaire, le recrutement des jeunes gens qui désirent entrer dans l'*artillerie* (canonniers et soldats du train), aura lieu à Neuchâtel le 23 février courant, à 10 heures du matin. Les jeunes gens qui désirent entrer dans le corps des *guides* et des *carabiniers*, devront se faire inscrire chez le commandant de leur district, jusqu'au 20 janvier, ainsi que les aspirants *sapeurs d'infanterie*. Ces derniers devront être charpentiers ou menuisiers. L. S.

---

**Italie.** — Le général Fanti, qui vient d'être appelé au poste éminent de ministre de la guerre à Turin, laisse l'organisation des troupes de la ligue sur le meilleur pied. Pendant son commandement direct, il a créé sept brigades qui adoptent les noms de Ravenne, Bologne, Modène, Forli, Reggio, Ferrare et Parme, dont les quatorze régiments prennent leurs numéros à la suite de ceux de l'armée piémontaise, c'est-à-dire de 37 à 50.

---

**Vaud.** — Dans sa séance du 4 janvier 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Delafontaine*, Louis-Baptiste, à Chardonne, capitaine d'armement pour le 1er arrondissement et *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1er arrondissement. — Le 6, MM. *Wehrly*, Fritz, à Orbe, capitaine de mousquetaires n° 5 de réserve du 5e arrondissement, et *Goumaz*, Isidore, à Sedeilles, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 8e arrondissement; — Le 10, M. *Bertsch*, Gabriel, à Yverdon, commandant du 6e arrondissement militaire. — Le 13, MM. *Guex*, Louis-Henri, à St-Légier, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 1 d'élite du 1er arrondissement; — *Derameru*, Jean-Louis, à Aigle, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 2e arrondissement; — et *Amiet*, Jean-Louis, à Mur, lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 8e arrondissement. — Le 20, MM. *Bosson*, Pierre-Fs, à Bassins, capitaine de carabiniers n° 4 d'élite dans le 4e arrondissement; — *Sénéchaud*, Marc-Philippe, à Vevey, lieutenant de carabiniers n° 2 de réserve, arrondissement nos 3 et 5; — *Falquier*, Marc, à Veytaux, lieutenant de carabiniers n° 5 d'élite, dans le 5e arrondissement; — et *Bezençon*, Jules, à Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 25, M. *Mury*, P., à Montreux, major du bataillon de réserve du 1er arrondissement. — Le 28, MM. *Pochon*, Félix, à Chêne-et-Paquier, premier sous-lieutenant de carabiniers d'élite; *Spengler*, Jean-Jules, à Valleyres-sous-Rances, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 2 d'élite; — *Berthex*, Louis, à Aigle, capitaine de mousquetaires n° 1 de réserve du 2e arrondissement; — *Tauxe*, Jean-Gab., à Leysin, capitaine de mousquetaires n° 3 de réserve du 2e arrondissement; — *Favre*, Alexandre, à Château-d'Œx, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 2e arrond; — *Bertholet*, C., à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3e arrondissement; — *Mercier*, Louis-David, à Orbe, lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 5e arrondissement.

---

Nous commencerons, avec notre prochain numéro, la publication de la seconde partie de la *Relation de la campagne d'Italie.*

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.